Image not found or type unknown

Maison ancienne :Problème structurelle découvert durant compromis

Par **ClemTHO**, le **07/10/2013** à **13:33**

Bonjour,

Je suis actuellement engagé dans un compromis pour l'achat d'une maison ancienne (année 82 ou 83).

Comme les choses se passaient bien avec le propriétaire (je lui ai prêté un garage pour faciliter son déménagement) il avait accepté de me confier accès à la maison hors de sa présence (pour réaliser des devis et éventuellement pouvoir commencer à déménager en avance)

Il se trouve que cet accès m'a permit de me rendre compte de l'état des poutres béton de la cave/vide sanitaire.
Ayant des doutes j'ai fait venir un ingénieur structure que je connais et, à 10 jours de la date prévue, il m'a rendu son verdict : plancher mort qui ne tient que par l'action des 4 murs , dangereux et à réparer. Bilan : + 20 000/25 000 € estimé.

J'en ai informé le vendeur par l'intermédiaire de mon notaire et sa réponse initiale est : je ne bouge pas le prix car je n'étais pas au courant. (je le pense de bonne foi sinon il ne nous aurait pas donné accès)

Ma question est simple : mon épouse et moi même ne pouvons ni ne souhaitons assumer ces travaux et nous allons rompre le compromis. Le vendeur peut il nous faire des difficultés pour la restitution des 5% d'acompte déjà versés ?

Avec mes remerciements,

Clément

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés